

Robert Badinter enrichit la lignée des abolitionnistes au Panthéon

ÉCRIT PAR LECOURRIERDEGAUDELOUPE.COM / CÉLIA ALBÉRI

10 octobre 2025



Figure des années Mitterrand, l'ancien ministre de la Justice Robert Badinter, a fait son entrée au Panthéon jeudi 9 octobre, date anniversaire de la promulgation de la loi portant abolition de la peine de mort. Il a incarné jusqu'à son dernier souffle le combat pour l'abolition de la peine de mort.

Robert Badinter rejoint la lignée des abolitionnistes honorés au Panthéon parmi lesquels Victor Schoelcher, Toussaint Louverture et Louis Delgrès, figures emblématiques du combat pour l'abolition de l'esclavage. Mais aussi Jean Jaurès qui incarne le combat pour l'abolition des inégalités sociales, et Simone Veil celui pour l'émancipation des femmes et la fin de l'oppression patriarcale.

D'abord conspué pour avoir défendu des causes à contre-courant, Robert Badinter, brillant avocat, s'était forgé une réputation d'humaniste indépendant, étant même considéré comme une autorité morale, jusqu'à son décès à 95 ans, le 9 février 2024. « *J'ai essayé de transformer la justice, la rendre plus humaine* », disait-il quelques mois plus tôt dans un entretien à l'émission La Grande Librairie. « *Est-ce que j'ai réussi ? À juger* ».

Ministre de la Justice du président socialiste François Mitterrand, il porta la loi du 9 octobre 1981 qui abolit la peine de mort dans une France alors majoritairement en faveur de ce châtiment suprême. Il s'investit par la suite, jusqu'à son « *dernier souffle de vie* », pour l'abolition universelle de la peine capitale. Avec l'exécution, « *le crime change de camp* », soulignait ce fils de fourreur, né à Paris le 30 mars 1928 dans une famille juive émigrée de Bessarabie (l'actuelle Moldavie).

Après des études de lettres et de droit, et un diplôme de l'université Columbia comme boursier, Robert Badinter devient avocat au barreau de Paris et mène parallèlement une carrière d'enseignant universitaire. Cofondateur d'un prestigieux cabinet d'avocats d'affaires, il défend des personnalités, des grands noms de la presse ou d'entreprises, et plaide occasionnellement aux assises. Divorcé d'une actrice épousée dans les années 1950, ce grand bourgeois est marié depuis 1966 à la philosophe Élisabeth Badinter, née Bleustein-Blanchet, avec qui il a eu trois enfants.

Rejet de la “haine justicière”

Devenu ministre de la Justice (1981-1986), celui qui était considéré par certains comme l'« avocat des assassins » est la cible de toutes les attaques lorsqu'il fait voter l'abolition de la peine de mort. « *Jamais je n'ai eu l'impression d'une telle solitude* », dira-t-il.

Robert Badinter œuvre aussi pour l'amélioration des conditions de vie dans les prisons. Il fait voter la suppression des quartiers de haute sécurité, celle de juridictions d'exception, la dépénalisation de l'homosexualité, l'accès des justiciables français à la Cour européenne des droits de l'Homme, une loi sur l'indemnisation des victimes d'accidents.

En 1983, il obtient de la Bolivie l'extradition de Klaus Barbie, l'ancien chef de la Gestapo à Lyon. Reconnu coupable de crimes contre l'humanité, Barbie sera condamné en 1987 à la prison à perpétuité.

Robert Badinter, qui a toujours rejeté la « haine justicière », soutiendra en 2001 la libération pour raison d'âge de l'ancien préfet de police et ministre Maurice Papon, 90 ans, condamné pour complicité de crimes contre l'humanité.

Après son départ du gouvernement, il préside pendant neuf ans le Conseil Constitutionnel (1986-95). Sénateur socialiste de 1995 à 2011, il a la satisfaction de voir l'abolition de la peine de mort inscrite dans la Constitution en 2007. Il planche sur une réforme de l'ONU dans les années 2000 et sur la réforme du Code du travail pendant le quinquennat de François Hollande. Homme de culture, il est l'auteur de nombreux ouvrages et même d'un livret d'opéra. L'un de ses derniers livres, *Idiss* (2018), est consacré à sa grand-mère maternelle, née dans le Yiddishland de l'empire tsariste.

| **Une “passion militante” née d'un échec**

Le 28 novembre 1972, l'avocat Robert Badinter assiste à l'exécution d'un client qu'il n'a pas réussi à sauver de la guillotine. Ce jour-là débute son combat passionné pour l'abolition de la peine de mort, qu'il fait voter neuf ans plus tard, le 30 septembre 1981, comme ministre de la Justice.

Le choc Bontems

Lorsque son confrère Philippe Lemaire le sollicite pour défendre avec lui Roger Bontems, Robert Badinter est un brillant avocat d'affaires, qui ne plaide qu'occasionnellement aux assises. En septembre 1971, Roger Bontems et Claude Buffet, détenus à la centrale de Clairvaux (Aube), ont pris en otage une infirmière et un surveillant, retrouvés égorgés après l'assaut des forces de l'ordre. À la fin du procès, la cour d'assises juge Buffet coupable des deux meurtres et Bontems complice, et les condamne tous les deux à mort.

La grâce que Bontems a espérée jusqu'à la dernière minute est rejetée par le président Georges Pompidou et au matin du 28 novembre 1972, Robert Badinter assiste à son exécution dans la cour de la prison parisienne de la Santé. Ce moment marque un tournant dans sa vie. « J'étais passé de la conviction intellectuelle à la passion militante », écrira-t-il dans son livre *l'Abolition*.

Il a raconté la révolte et la culpabilité ressenties dans ses livres *L'Exécution* (1973), *L'Abolition* (2000), et dans de nombreux entretiens. « *Les jurés ont dit 'il n'a pas tué', ils l'ont condamné à mort et il a été exécuté. À partir de ce moment-là [...], j'ai dit que tant que je vivrais, je combattrais la peine de mort* ».

Patrick Henry

Moins de cinq ans plus tard, Robert Badinter est de retour devant les assises de l'Aube pour défendre Patrick Henry, jugé pour l'enlèvement et le meurtre du petit Philippe Bertrand, sept ans, qui ont soulevé une émotion considérable dans le pays. « La France a peur », lançait le présentateur du JT Roger Gicquel au soir de la découverte du cadavre de l'enfant.

Dans sa plaidoirie, en janvier 1977 à Troyes, Robert Badinter mêle la ferveur humaniste aux arguments sur l'absence de valeur dissuasive de la peine capitale, qui a été requise par le ministère public. Il en appelle aux jurés. « *Si vous votez comme M. l'avocat général vous le demande [...], vos enfants sauront que vous avez un jour condamné à mort un jeune homme. Et vous verrez leur regard !* ».

Lorsque Patrick Henry est condamné à la réclusion criminelle à perpétuité, Robert Badinter reçoit de nombreuses lettres d'insultes et de menaces. Mais, jusqu'en 1980, il retourne cinq fois plaider pour des hommes déjà condamnés à mort, rejugés après cassation. Et à chaque fois, il sauve leur tête.

« Demain, vous voterez l'abolition »

Devenu ministre de la Justice en 1981, à l'arrivée de la gauche au pouvoir, Robert Badinter porte le projet de loi d'abolition mettant en œuvre une promesse de campagne du président François Mitterrand.

« *Demain, grâce à vous, la justice française ne sera plus une justice qui tue [...]. Demain, vous voterez l'abolition de la peine de mort* », déclare-t-il devant l'Assemblée nationale le 17 septembre 1981, dans un discours enflammé de plus de deux heures. Le projet de loi est adopté le lendemain par les députés, et le 30 septembre par les sénateurs. La loi « portant abolition de la peine de mort » est promulguée le 9 octobre 1981.

« Nul ne peut être condamné à la peine de mort » : 25 ans plus tard, le 19 février 2007, l'abolition est inscrite dans la Constitution par le Parlement réuni en Congrès à Versailles. « *La peine de mort est vouée à disparaître de ce monde comme la torture, parce qu'elle est une honte pour l'humanité* », déclare Robert Badinter, très ému.

Avec AFP.